

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025**

Le mercredi 29 janvier 2025, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 24 janvier, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Convocation du :  
24 janvier 2025

**Étaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire  
Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint  
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Madame Claudette TRAVERS, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Mesdames Marie-Ange ABADIA, Françoise TRICHEUX et Françoise GUILLO, et  
Messieurs Benoît FLEURY, Olivier FAUCHEUX et Michel JAFFRÉ

Nombre de  
conseillers :  
- en exercice : 13  
- présents : 10  
- votants : 12

**Absents représentés :**

Madame Marie-Françoise BOUCHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier FAUCHEUX  
Madame Delphine BRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE

**Absent excusé :**

Monsieur Clément CAVART

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît FLEURY

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h06 par Monsieur le Maire.

Du public assiste à la présente séance du conseil municipal et souhaite pouvoir s'exprimer au sujet de la sécurité routière sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques, afin de garantir l'information des citoyens. Il n'en reste pas moins que seuls les conseillers municipaux ont le droit de s'exprimer. Des personnes qualifiées peuvent être entendues dans le cadre des affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance. Néanmoins, même si l'auditoire assistant aux débats du conseil municipal a la possibilité de prendre des notes, il a avant tout l'obligation de rester silencieux et ne peut en aucune manière participer aux débats (sous peine d'illégalité des délibérations). Monsieur le Maire propose d'échanger avec le public au moment des questions diverses.

Monsieur Benoît FLEURY est désigné secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire indique avoir pris un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Une décision n°2025-001 a été prise le 8 janvier 2025 pour effectuer une demande de 50 000 € de subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) 2025 dans le cadre du projet de réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize sur un budget total de 133 431 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Une décision n°2025-002 a été prise le 8 janvier 2025 pour effectuer une demande de 2 368 € de subvention au titre du FDI 2025 dans le cadre du projet de réfection de la toiture du préau de l'école sur un budget total de 7 894,20 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Une décision n°2025-003 a été prise le 8 janvier 2025 pour effectuer une demande de 1 238 € de subvention au titre du FDI 2025 dans le cadre du projet de remplacement de jeux extérieurs pour enfants sur un budget total de 4 128,67 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Une décision n°2025-004 a été prise le 8 janvier 2025 pour effectuer une demande de 30 000 € de subvention au titre du FDI 2025 dans le cadre du projet d'acquisition d'un local technique pour le service technique sur un budget total de 183 490 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Une décision n°2025-005 a été prise le 15 janvier 2025 pour corriger la répartition entre l'autofinancement de la commune et la subvention qui sera demandée à Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2025 dans le plan de financement de la décision n°2025-004 susmentionnée.

Monsieur le Maire ajoute que des demandes de subventions au titre du fonds de concours seront prochainement adressées à Chartres Métropole, et que les montants demandés seront éventuellement ajustés si les subventions votées par le Conseil Départemental au titre du FDI étaient revues à la baisse.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Aucune remarque n'étant élevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal :

- Points délibératifs :
  - Néant
- Points d'information :
  - Point travaux
  - Point ressources humaines
  - Point école
  - Point urbanisme
  - Point cœur de village
  - Point circulation
  - Remerciements
  - Questions diverses

## **I. POINTS DÉLIBÉRATIFS**

Néant

## **II. POINTS D'INFORMATION**

### **1. POINT TRAVAUX**

Monsieur LECOIN informe que 2 réunions d'information à destination des habitants concernant des travaux de voirie à venir ont eu lieu récemment.

La dernière en date avait lieu juste avant ce conseil municipal, et concernait les travaux de la rue des Vergeolins avec la prolongation rue de la Voie Bouchée, qui commenceront le 5 février.

Une précédente réunion a eu lieu il y a peu concernant la rue de la Vallée Braize. Une enquête de voisinage par boîtage, notamment sur la présence de places de stationnement matérialisées ou pas sur les trottoirs, ou de l'éventualité d'abattre certains arbres, sera réalisée. La problématique des priorités à droite rue de Thivars qui ne sont pas respectées a également été soulevée par les habitants.

Madame TRAVERS précise que seulement une dizaine de personnes s'est déplacée à la dernière réunion, et qu'il est dommage que les riverains n'en profitent pas pour s'exprimer sur leurs souhaits et leurs besoins.

Monsieur LECOIN indique que les travaux de démolition des anciens bassins aériens de la station d'épuration vont prochainement avoir lieu.

Monsieur LECOIN informe que Chartres Métropole a de nouveau été contacté pour régler les soucis d'eaux pluviales et d'eaux usées concernant la RD127.

Monsieur LECOIN indique que les travaux de remplacement des candélabres pour les passer à un éclairage led seront certainement décalés par Chartres Métropole à fin 2025 voire début 2026.

## **2. POINT RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur LECOIN rappelle qu'un agent contractuel a été recruté au mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de mars pour remplacer l'agent actuellement absent pour raisons de santé, et informe que ce dernier est prêt à poursuivre au sein de la collectivité jusqu'au mois de décembre.

Monsieur LECOIN informe également qu'un saisonnier sera recruté pour la période estivale.

## **3. POINT ÉCOLE**

Madame ABADIA informe que le SIVOS est actuellement en plein recrutement pour remplacer l'agent qui part à la retraite au 1<sup>er</sup> avril. 7 candidatures sont parvenues, parmi lesquelles 2 candidates ont été retenues pour passer un entretien, mais seule l'une d'entre elles s'est présentée. Cette dernière connaît déjà l'établissement et il est envisagé de lui proposer de débiter un contrat le 3 mars.

Madame ABADIA indique que les seules difficultés actuelles sont liées à l'épidémie de grippe, qui circule activement parmi les élèves et le personnel de l'école, qu'il faut donc remplacer.

## **4. POINT URBANISME**

Madame TRAVERS informe que des projets de permis de construire devraient arriver prochainement.

## **5. POINT CŒUR DE VILLAGE**

Madame TRAVERS informe qu'une réunion a eu lieu lundi 27 janvier avec la SAEDEL. Différents métrages et analyses vont prochainement avoir lieu pour étudier les parcelles. Il reste à déterminer avec quel architecte le projet pourra être monté.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que cela permettra d'établir les différentes hypothèses qui nous seront soumises. Des travaux de démolition et de voirie vont intervenir, certainement cette année. Aucun projet n'est actuellement acté, et toute réflexion sera soumise à la commission « cœur de village ».

## **6. POINT CIRCULATION**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue lundi 27 janvier avec le Conseil Départemental et la DDT (Direction Départementale des Territoires), pour évoquer principalement la question des poids lourds. Le schéma global de circulation demandé il y a plusieurs années n'a pas beaucoup avancé car chaque commune essaie de se débarrasser des poids lourds.

Monsieur BOURGEOIS précise que chaque route est classée, notamment selon son utilité.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune d'agir pour limiter la circulation des poids lourds sur la commune de Ver-lès-Chartres, et évoque le fait de prendre un arrêté temporaire dans l'attente d'un schéma global de circulation, mais précise que cela nécessitera des recherches pour qu'il soit bien réglementaire.

Monsieur BOURGEOIS indique que 2 schémas de contournement des poids lourds ont été proposés par la commune lors de cette réunion, mais qu'ils ont été refusés tous les 2 par le Conseil Départemental. Un certain

nombre d'incohérences a été soulevé, mais nous constatons la difficulté à trouver des solutions. L'interdiction porterait sur les poids lourds supérieurs à 19 tonnes en transit.

Monsieur FLEURY se demande si certaines communes qui ont déjà pris ce type d'arrêté ont bien toutes été vigilantes à ce qu'il soit réglementaire.

Monsieur le Maire rappelle donc que la commune travaillera de concert avec les services de l'État, qui classent par ailleurs la commune comme sans problème au regard de la sécurité avec 7 accidents recensés en 6 ans, dont 4 sur l'autoroute et 3 hors agglomération.

Monsieur le Maire indique que le vrai souci est surtout dû au fait que la circulation a doublé sur la commune ces dernières années avec le développement de la zone commerciale de Barjouville et l'augmentation du nombre de voitures par foyer.

Monsieur LECOIN informe qu'un nouveau comptage a été demandé au Conseil Départemental.

Monsieur BOURGEOIS ajoute que les convois agricoles qui traversent la commune ne sont pas oubliés.

Monsieur le Maire précise que la question de la circulation des bus n'est pas non plus écartée.

### **III. REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire indique que des cartes de remerciements ont été adressées à la mairie suite à la distribution du colis de fin d'année aux aînés.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur BOURGEOIS informe qu'un arrêt de bus a été installé devant l'école, alors que ce n'est pas le bon emplacement, étant donné qu'il est normalement matérialisé au niveau de la boulangerie. Un questionnement est donc soulevé quant au déplacement de l'arrêt de bus à l'emplacement normalement prévu ou bien prévoir l'implantation d'un abribus devant l'école.

Monsieur le Maire indique que la distribution du bulletin municipal a eu lieu mardi 28 janvier.

Monsieur FAUCHEUX demande s'il serait possible d'installer des signaux lumineux sur les îlots à Houdouenne. Monsieur LECOIN répond que ce type d'aménagement de sécurité serait à la charge de la commune, mais que cela représente un certain coût. Un devis avait déjà été réalisé auprès de la société Via Route suite à l'installation des îlots mais n'avait pas été validé du fait de son coût élevé.

Monsieur FLEURY demande s'il serait envisageable de réaliser une délimitation du jardin du souvenir.

Monsieur LECOIN répond que les conditions météo actuelles ne permettent pas encore de réaliser l'aménagement paysager prévu à cet effet.

Monsieur LECOIN informe que la commune devrait récupérer un morceau de terrain derrière la station d'épuration une fois que le bornage sera réalisé.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sera menée quant aux vœux de l'année prochaine, du fait que de moins en moins de personnes répondent présentes.

Monsieur le Maire indique qu'il va accorder la parole aux auditeurs de la présente séance.

Monsieur MAURY AVELINE remercie tout d'abord le conseil pour le bulletin municipal et aussi pour le travail mené sur les poids lourds, mais se questionne sur les priorités à droite de la rue de Thivars.

Monsieur le Maire indique que les élus sont d'avis de conserver les priorités à droite rue de Thivars.

Monsieur VEQUE souligne le fait qu'à son sens, il manque de panneaux d'intersection informant du changement de régime de priorité.

Monsieur le Maire rappelle que le fond du problème, quel que soit le secteur, est surtout celui du nombre de véhicules qui circule sur la commune. Le sujet des poids lourds est déjà en bonne voie, mais celui de la sécurité routière en général est à l'étude de façon collective par la municipalité.

Madame VEQUE indique que leur souhait est surtout de renforcer la sécurité pour les piétons et les riverains.

Monsieur LECOIN rappelle que le flot de circulation sur la rocade fait que celle-ci est souvent saturée et que de nombreux automobilistes se déroutent sur notre commune.

Madame MAUPOUX évoque l'idée d'installer des signalisations temporaires pour réduire la vitesse sur une période test.

Monsieur le Maire rappelle que la difficulté est qu'en général les personnes préfèrent voir des aménagements en face de chez leurs voisins.

Madame VEQUE évoque la question de la sécurité des enfants au niveau du passage piétons lorsque le personnel de l'école leur fait traverser la rue pour les emmener à la cantine.

Monsieur LECOIN rappelle que l'imposition au niveau communal n'a pas augmenté depuis des années, mais qu'au vu du coût élevé des différents aménagements routiers qui pourraient être envisagés, cela pourrait engendrer une augmentation des taux d'imposition. L'accidentalité quant à elle n'est pas la plus forte au sein du bourg, mais au niveau du carrefour de la route de Morancez en se dirigeant vers Corancez.

Monsieur MAURY AVELINE informe que certaines signalisations ont tendance à disparaître.

Madame MAUPOUX demande pourquoi l'interdiction concernerait les poids lourds de plus de 19 tonnes et pas ceux de 3,5 tonnes.

Monsieur LECOIN répond que c'est lié à la dénomination de la voie par le Conseil Départemental, liée à son utilité, comme évoqué précédemment.

Monsieur le Maire rappelle que des réflexions sont en cours au sujet des poids lourds et de la vitesse.

Monsieur le Maire propose de fixer provisoirement la date de la prochaine réunion du conseil municipal au mercredi 5 mars 2025.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Absente représentée</i>	Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame BRAULT Delphine	<i>Absente représentée</i>	Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur CAVART Clément	<i>Absent excusé</i>	Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benoît			